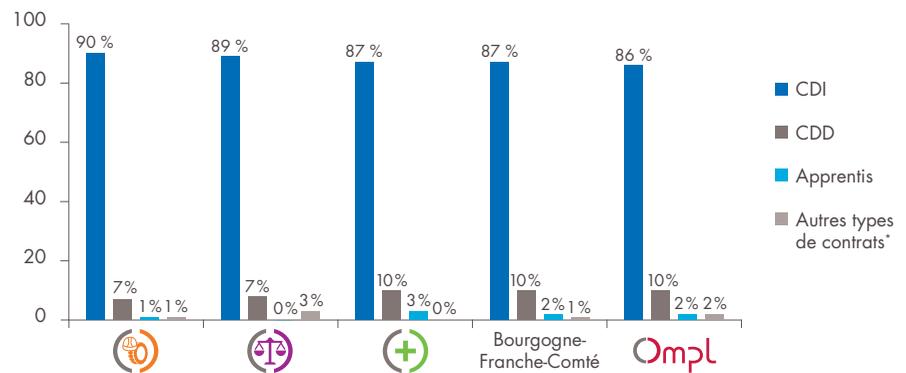




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2013. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et secteur professionnel



* Autres types de contrats : stagiaires, contrats aidés...



CDI TRÈS LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux régional moyen de CDI est très élevé (87 %) et celui des CDD faible (10 %). Les taux de la région sont très proches des moyennes nationales.

Cependant des différences selon les secteurs sont observables.

- Le taux de CDI est plus élevé dans le secteur cadre de vie-technique (90 %), que dans les autres secteurs.
- Le secteur juridique mobilise plus fréquemment les autres types de contrats, notamment dans le cadre de stages rémunérés.
- Le secteur santé recrute plus souvent en CDD et en contrat d'apprentissage.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires



TAUX DE CDI ÉLEVÉ DANS TOUTES LES BRANCHES

Seuls les effectifs régionaux du secteur santé sont suffisants pour être désagrégés pour chaque branche par type de contrat de travail.

- Les branches des cabinets dentaires, des laboratoires de biologie médicale et des cabinets médicaux affichent des taux de CDI supérieurs à la moyenne régionale.
- La pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires recrutent plus souvent en CDD.
- La pharmacie d'officine utilise plus fréquemment le contrat d'apprentissage notamment pour la formation de ses préparateurs en pharmacie.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Branches professionnelles	CDI	CDD	Apprentissage	Autres ¹
	90 %	9 %	2 %	1 %
	88 %	11 %	1 %	0 %
	NS*	NS*	NS*	NS*
	NS*	NS*	NS*	NS*
	NS*	NS*	NS*	NS*
	89 %	8 %	0 %	3 %
	89 %	NS*	0 %	0 %
	88 %	7 %	0 %	5 %
	NS*	NS*	NS*	NS*
	91 %	9 %	0 %	0 %
	86 %	11 %	3 %	1 %
	91 %	8 %	0 %	1 %
	90 %	10 %	0 %	0 %
	91 %	9 %	0 %	1 %
	81 %	12 %	6 %	1 %
	80 %	18 %	1 %	1 %
Occitanie	87 %	10 %	2 %	1 %
Ompl	86 %	10 %	2 %	2 %

* NS: Non significatif

1. Autres = stagiaires, contrats aidés...